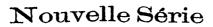
Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.					L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une mod ication dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.						
Coloured	l covers/ ire de couleur							ed pages/ le couleur			
Covers di	amaged/ ire endommagée						-	damaged/ endommag	ées		
1 1	estored and/or la re restaurée et/o				!		-		id/or lamin et/ou pellic		
1 1	le missing/ le couverture ma	nque					_		i, stained o , tachetées		s
Coloured Cartes gé	maps/ ographiques en c	outeur					-	letached/ létachées			
1 1	ink (i.e. other the couleur (i.e. aut						Showti Transp	hrough/ arence			
1 1	plates and/or ill et/ou illustration							of print v inégale de	raries/ e l'impressi	ion	
1. /	ith other materia c d'autres docum					•		uous pagir tion contin			
along into	ding may cause s erior snargin/ e serrée peut caus n le long de la ma	ser de l'ombre	ou de la			(Compr Title o		es) index aken from:	•	
within th	ves added during e text. Wheneve tted from filmin	r possible, the g/	se have		[-	Title pa	e de l'en-tê age of issue e titre de la		t:	
lors d'une	que certaines pa e restauration ap que cela était po Imées.	paraissent dan	s le texte,		[] .	Titre d		e la livraiso	on	
					[,	Masthe Génério	=	diques) de	la livraisor	1
Comment	al comments:/ taires supplément										
	ned at the reduct It filmé au taux c										
10X	14X	- 	18X		22X	·	· · · · · ·	26X	·	30	×
12)		16X		20×		1	24X		28×		32>





GRECULTEON

JOURNAL OFFICIEL

DU LA

CHAMBRE D'AGRICULTURE

BAS-CANADA

Juillet.

1862.

No. 11.

Le Sol, c'est la Patrie ; améliorer l'un c'est servir l'autre.

MONTREAL

Imprimé et Publié par de MONTIGNY & Cie., 18. Rue St. Gabriel.

ABONNEMENT UN DOLLAR PAR ANNER, PAYABLE D'AVANCE.

AVIS.

Toute lettre concernant l'abonnement ou les annonces doit être adressée à DEMONTIGNY & Cie., (affranchie.)

Annonces 10 cents par lignes, publiées dans les deux langues. Adresses

d'affaires, \$5 par an.

Abonnement UN DOLLAR par an, payable d'avance. Tout abonne-

ment doit dater du 1er Septembre.

On ne souscrit pas pour moins d'un an.—Pour discontinuer d'être souscripteur il faut donner un mois d'avis avant l'échéance.

PRIX DU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

FARINE.	VIANDES (Suite
\$ c. \$ c. ∖	\$ c. \$ •
Farine par quintal 2 20 à 2 35	Lard do 0 09 à 0 12
Farine d'avoine do 1 90 à 2 00	Mouton par quartier 0 50 à 1 00
Blé-d'Inde do 1 70 à 1 75	Agneau do 0 84 à 0 80
GRAINS.	Bouf par 100 livres 5 00 à 7 50
Blé, par minot 0 00 à 0 00	Lard frais, do 5 00 à 6 50
Orge, do 0 60 à 0 66	PRODUITS DE LAITERIE.
Pois, do 0 80 à 0 85	Beurre frais par livre 0 25 à 0 30
Avoine, do 0 40 à 0 45	Beurre salé do 0 14 à 0 15
Sarasin, do 0 70 à 0 75	Fromage do 0 00 à 0 00
Blé d'Inde do 0 00 à 0 00	VEGETUX.
Seigle, do 0 00 à 0 00	Fèves Amé. par minot 0 00 à 0 00
Lin, do 0 00 à 0 00	Fèves Can. do 1 50 à 1 60
Mil, do 1 50 à 1 60	Patates par poche 0 80 à 1 00
VOLAILLES ET GIBIER.	Navets do 0 00 à 0 00
Dindes vieux, par couple 1 50 à 2 00	Oignons par tresse 0 00 à 0 00
Do jeunes do 1 00 à 1 20	SUCRE ET MIEL.
Oies do 1 00 à 1 60	Sucre d'érable par livre 0 09 à 0 10
Canards do 0 60 à 0 67	Miel do do 0 00 à 0 00
Do sauvages do 0 25 à 0 50	DIVERS,
Volailles do 0 84 à 0 50	Saindoux 0 15 à 0 16
Poulets do 0 34 à 0 50	Œufs frais par douzaine 0 30 à 0 35
Pigeons sauvages par doz 0 40 à 0 60	Plie, par livre 0 00 à 0 00
Perdrix 0 124à 0 15	Morue fraiche par livre 0 07 à 0 00
Lièvres do 0 00 à 0 00	Pommes par quart 3 50 à 4 00
VIANDES.	Orange par boîte 0 00 à 9 00
Boouf par livre 0 7 à 0 8	

DU JARDIN POTAGER.

Le jardin potager pour l'usage de la famille a toujours été beaucoup trop négligé en ce pays, au grand détriment de la santé et des jouissances de nos cultivateurs.

Le terrain choisi pour faire le jardin doit, si c'est possible, incliner légèrement vers le Sud, les meilleurs jardiniers préfèrent le Sud-Est, mais on peut opposer des objections très graves à toute exposition à l'Est, surtout du Nord-Est. Si, après une nuit très froide, les premiers rayons du soleil du matin viennent frapper les plantes gelées, elles peuvent souffrir d'un dégel immédiat, tandis que si elles sont dégelés par degrés, par le contact de l'eau réchauffée par le soleil, elles pourront être sauvées. Il en est de même au printemps : les jeunes végétaux pourraient résister à une légère gelée s'ils n'étaient pas directement exposés aux rayons du soleil levant. On doit, si la chose est possible, placer son jardin de manière à ce qu'il soit protégé contre les vents du Nord, par des côteaux ou des bois, ou bien, en leur absence, par une haute et solide clôture en planche, ou bien une muraille. Si on peut l'abriter par ces moyens, il sera prêt à être cultivé plusieurs jours avant tout autre.

pu sol.—Le sol qui convient le mieur à un jardin est une marne sablonneuse, contenant juste assez de sable pour l'empécher de se masser ou de se durcir après des pluies abondantes; il doit être exempt de toutes pierres assez grosses pour empêcher la culture des plantes les plus délicates, et contenir assez de terreau végétal pour lui donner une couleur foncée; car un semblable sol absorbe la chafeur du soleil plus que les terres de couleur plus blanches, et par conséquent il est plus chaud. Pour réussir dans le jardinage, il faut que le sol soit profond, et spécialement pour la culture de belles racines. Le sous-sol devrait être assez poreux pour permettre à l'eau de le pénétrer facilement, mais assez ouvert pour ne pas laisser s'écouler à travers la fertilité de la couche supérieure.

Un sous-sol de gros sable ou de gravier serait susceptible at tout laisser s'écouler, tandis qu'une marne glaiseuse laisserait passer l'eau tout en retenant la partie qui sert à nourrir les plantes. Si le sous-sol d'un jardin est assez compacte pour retenir l'eau qui pénètre jusqu'à lui jusqu'à ce qu'il soit évaporé, le jardin sera froid et la terre deviendra surie. Pour s'assurer si le terrain est trop compacte ou non, prenez une bèche, et si vous pouvez creuser un trou de poteau de trois pieds de profondeur sans difficulté, ce sous-sol sera bon, autrement il faudrait avoir recours à la charrue sous-sol, ou bien pratiquer des tranchées. Le premier moyen est le plus expéditif pour une grande surface, le dernier est bien plus efficace.

faisant suivre la charrue par la charrue sous-sol, qui ne fait que soulever et remuer le sous-sol à une profondeur de trois ou quatre pouces, ce qui l'ameublit sans le retourner. Le sillon doit être profond et étroit, de manière que la charrue sous-sol, qui cet étroite, puisse le briser parfaitement. La terre d'un jardin doit être friable à une profondeur d'au moins deux pieds. Mais le jardinier qui veut faire

son ouvrage d'une façon complète doit retourner tout son terrain au moyen de tranchées.

La méthode à suivre pour retourner son terrain au moyen des tranchées est la suivante: Prenez une forte bèche, tirez votre cordon d'un côté de votre terrain et ouvrez une tranchée de la largeur de deux fois celle de votre bèche, en jetant au dehors toute la terre; ceci fait, ensoncez votre bèche de toute sa hauteur dans le sous-sol, levez-le un peu et la laissez retomber dans son lit. Ouvrez ensuite une autre tranchée de la même largeur, en jetant la terre de dessus dans la première tranchée. Brisez le sous-sol comme aupavavant, et continuez de la même manière jusqu'à ce que le terrain ait été entièrement remué et ameubli.

Pour remplir la dernière tranchée, prenez le sol qui a cé jeté hors de la première, soit en vous servant d'une charrette ou d'une bronette, et remplissez avec la dernière tranchée. Un homme actif peut en fort peu de temps ameublir un grand jardin par cc moyen, et cette opération n'a pas besoin d'être répétée qu'après l'espace de plusieurs années. On s'épargne beaucoup de travail subséquent et on obtient des résultats bien plus satisfaisants en préparant et en fertilisant convenablement le jardin.

ENGRAIS.—On doit préparer son jardin l'automne et avoir passé la charrue sous-sol ou retourné le terrain au moyen de tranchées, on doit charroyer vingt-cinq à trente voyages de fumier bien pourri, composé d'un mélange de fumier de tous les animaux de la terre, et on doit l'enfouir au moyen du labour à la profondeur de six pouces. On doit ensuite en étendre moitié autant sur la surface, et l'y laisser jusqu'au printemps, où on doit le retourner, et mélanger le fumier avec le sol au moyen de plusieurs labours consécutifs. Si le sol était bien épuisé il faudrait employer de cinquante à soixante voyages de fumier par chaque arpent. Le jardin n'a besoin ensuite que de recevoir une légère fumure tous les automnes.

INSTRUMENTS.—La première chose requise est un cordeau en son dévidoir pour tracer les carrés, les allées et les sillons. Le dévidoir devrait être de fer et le cordeau de chanvre, au moins de 80 pieds de longueur et d'un quart de pouce d'épaisseur. Une bèche et une pelle sont nécessaires dans un grand nombre d'opérations, mais pour mieux pulvériser le sol et pour ajouter plus d'engrais aux cultures spéciales, il n'y a pas d'instrument supérieur à la fourche à bècher. Pour tracer des sillons à des distances égales, il est bon d'avoir deux ou trois compas pour cet effet.

L'un d'eux devrait avoir les dents éloignés de onze pouces l'une de l'autre, le second doit mesurer quinze pouces entre elles, en le faisant tourner sur l'une de ses pointes on pourrait marquer une distance de trent pouces pour les sillons qui exigent cette espace. Un troisième devrait compter 18 pouces entre les deux pointes, afin de pouvoir mesurer dix-huit et trente-six pouces. Chaque compas devrait avoir au moins cinq dents et être fait de bois franc.

Le rateau d'acier est aussi très nécessaire pour niveler et pulvériser la terre sur les carrés, et pour en enlever les pierres, les mottes et les saletés. Un rouleau à main est utile pour applanir et rendre plus compacte la terre après y avoir déposé la semence. Il doit être fait de bois dur ou de fer fondu, et peut être

souvent employé pour écraser les mottes avant de semer. On doit se servir de la truelle des jardiniers quand on veut transplanter les plantes avec une motte de terre pour protéger ses racines.

Une bonne houe d'acier faite avec les meilleurs matériaux, et la houe Hollandaise ou tranchante, sont des instruments indispensables dans un jardin. La dernière surtout est de la plus grande utilité pour faciliter le travail de couper les mauvaises herbes entre les rangs. L'arrosoir des jardins doit être fait avec le meilleur fer blanc, fort, et capable de contenir trois gallons et demi. L'aspersoir doit être percé en entier de tout petits trous, de façon à ne pas écraser les plantes faibles.

Ensin une brouette avec sa boîte, et munie d'une roue à large bande complète tout le matériel indispensable à la culture d'un bon jardin de famille.

Nous sommes toujours surpris de voir combien nos cultivateurs attachent peu d'importance au jardin, qui est pourtant le plus bel ornement de leur résidence, surtout s'ils plantaient quelques arbres fruitiers autour de leurs maisons, mêlés à quelques arbustes d'ornement unis à nos magnifiques arbres de foret. C'est une des jouissances de tous les jours qu'ils peuvent se procurer à très peu de frais pour eux, et que les riches savent si bien apprécier qu'ils ne reculent devaut aucune dépense pour se la procurer. Le jardin, outre l'air de gaité, de comfort, d'ordre et de propreté qu'il donne à la propriété, est encore une source de grands profits pour celui qui en sait tirer tout le parti dont il est susceptible.

COLONISATION.

Le colonisation du Bas-Canada progresse rapidement. Un grand nombre de nouveaux colons se sont portés, ce printemps, dans la contrée du Saguenay et y ont fait de bonnes semences. Ces colons sont aujourd'hui pleins d'espérance et ne soupirent plus qu'après des voies de communication.

Nous avons tout lieu de croire que le gouvernement actuel ne négligera rien pour subvenir aux besoins les plus pressants, proportionnellement à la somme d'argent que la législature lui a mise entre les mains pour cet objet. Dans les townships de l'Est, dans ceux qui sont situés en arrière des paroisses en bas du fleuve, l'œuvre de la colonisation commence a prendre un développement considérable.

Des Frères Trappistes sont dernièrement arrivés et vont jeter les fondements d'un établissement de leur ordre dans le township Langerin, en arrière de la Beauce. Ce township est, dit-on, un des plus fertiles du Bas-Canada. Ces religieux ont obtenu du gouvernement un octroi gratuit de 800 acres de terre. L'un d'eux s'est déjà rendu sur les lieux, et y a choisi la place de leur chapelle. Vendredi, ils vont reprendre les bois, accompagnés d'un bon nombre de canadiens vigoureux pour fonder une nouvelle colonie au milieu de la forêt. Le gouvernement actuel, dans la vue d'encourager ces braves religieux et leurs dignes compagnons de colonisation, a passé un ordre en conseil pour déclarer que le chemin qui traverse ce township, est un chemin de colonisation et qu'il aura conséquemment droit, dans la suite, aux allocations du Parlement.

Nous félicitons le gouvernement de cette marque d'encouragement de sa part, en faveur du projet de ces religieux, si renommés en Europe, par leurs connais-

sances en agriculture et par leur courage héroïque, et nous ne doutons nullement qu'avant quelques années, leurs efforts seront couronnés d'un plein succès. Nous ne pouvons trop le répéter, si l'on veut que les Canadiens laissent leur clocher pour aller s'enfoncer dans l'épaisse forêt, il faut au moins leur donner la consolation bien légitime de pouvoir adresser quelques courtes prières au ciel, sous l'abri d'une pauvre chapeile et sous la direction d'un ministre de leur religion. Quand ils sont certains d'obtenir une semblable consolation, le courage ne leur manque jamais pour vaincre tous les autres nombreux obstacles que rencontre un défricheur. On a donc raison d'espérer qu'avant quelques années, on verra se réunir autour de l'humble monastère trappiste, un grand nombre de bons habitants canadiens riches et heureux, et bénissant, chaque jour, tous ceux qui leur auront tracé, les premiers, la route du bonheur et de la propérité.

DU JARDIN A FLEURS.

Le jardin, pendant l'été, est embelli de beaucoup par la présence des Gladioli, (glaïeuls), dont nous pouvons donner une quantité de variétés presqu'infinies. On en cultive plus de 50 espèces de choix, variant du pourpre au blanc, et de l'écarlate au cramoisi, pris des panachés et d'autres encore garnis d'arabesques d'une délicatesse exquise. Rien de plus facile que leur culture, elle l'emporte de beaucoup sur celle des bulbes qui fleurissent le printemps; il leur faut une terre meuble de marne et de sable, riche et profonde, et bien exposée au soleil. Les bulbes, comme celles du crocus, sont conservées dans un endroit sec, pendant l'hiver, sur une tablette dans la cave, ou, comme un de nos correspondants nous le suggère, " en les suspendant dans la cave." Le milieu du mois de Mai est le temps le plus favorable pour les mettre en terre, et il faut les rentrer dès les premières gelées.

LES TIGREDIAS, demandent à peu près le même traitement. Les bulbes sont néanmoins plus délicates que celles des Glaïeuls. Il n'y a pas de fleur qui soit aussi magnifique que le Tigriada Pavonia.

La Tubéreuse (Polianthus) est si bien connuc, qu'il est à peine nécessaire d'en faire mention, si ce n'est pour avertir ceux qui l'aiment, qu'il est temps de la planter.

FLEURS ANNUELLES.—Les jardiniers fleuristes ofirent en vente dans nos villes une grande variété de graines de fleurs annuelles, mais il n'y en a que fort peu qui méritent d'être choisies, quoique pour de grands jardins il soit bon d'avoir la variété aussi bien que la qualité. Pour les petits jardins on peut facilement réduire le nombre à une douzaine de sortes.

Pour planter en massifs ou en lits sans autres variétés que la leur, les PORTU-LACCAS prennent le premier rang et sont de toute beauté. Elles sont de six couleurs distinctes, et quoique les fleurs ne soient ouvertes que pendant que le soleil éclaire, cependant elles poussent si dru, (elles cachent complètement la terre) et comme elles fleurissent depuis juillet jusqu'aux gelées, nous croyons qu'elles sont dignes d'être cultivées. Il n'est pas nécessaire de semer la graine tous les ans, les plantes venant d'elles mêmes en grande profusion au printemps, reproduites par leurs propres graines.

Le PHLOX DRUMMONDII est la plus belle fleur annuelle qu'il nous soit possible de recommander. On doit aussi le planter en massif ; et rien ne peut égaler la beauté d'un massif composé de cette plante exclusivement, car il comprend toutes les nuances, depuis le blanc jusqu'au cramoisi.

Les Balsamiers double de Paris sont très beaux, ne se ressemblant nullement, et infiniment supérieurs aux balsamiers simples, communément appelés Sabots des Dames. On doit les planter en groupes de trois ou quatre pieds, et éloignés de douze pouces environ les uns des autres.

Les Asters Nains d'Allemagne sont d'une beauté remarquable. Ils paraissent avec plus d'avantage en les plantant par groupes de cinq à six.

Nous nous contenterons de donner une courte liste de quelques autres plantes annuelles, qui méritent d'être cultivées.

Les ZINNIAS ALLEMANDS, le COREOPSIS, les différentes variétés de soucis, sont de grosses plantes, et ornent bien un jardin.

Les CRUCIFÈRES, l'ARYSSUM odorant et le RÉSÉDA ne doivent jamais être oubliés dans un jardin, non plus l'Elshscholtzia qui produit quantité de fleurs et qui est en même temps une fort jolie plante annuelle.

Nous devons faire remarquer ici que l'on fait une faute très grave en semant le plus souvent les graines de fleurs trop à bonne beure. Sous notre latitude nous avons éprouvé moins de mécomptes en semant depuis la dernière semaine de mai jusqu'à la troisième de juin.

Avant de terminer, nous ne pouvons nous empêcher de dire un mot de recommendation en faveur d'une des plus belles plantes grimpantes, et d'engager tous ceux qui ont des treillis à faire couvrir par ce genre de plantes de se procurer la belle et odorante "Clematis Flamula." Elle croît très rapidement, atteignant de 15 à 20 pieds par saison. Son feuillage est très delicat, et ses fleurs se succèdent pendant près de trois mois, leur couleur est blanche et émettent un parfum délicieux. Nous ne connaissons pas de plus joli écran pour une fenêtre ou une balustrade de galerie. Il est facile de la faire grimper à l'aide de cordes ou dê fil de laiton, car de légères orilles projettent de la base de chaque feuille, qui s'attachent d'elles-mêmes à l'objet le plus voisin.

Dans un temps comme celui-ci où la sécheresse prolongée menace sérieusement les récoltes du foin, nous croyons utile de reproduire pour l'avantage de nos lecteurs des campagnes, la lettre suivante, empruntée de l'Ordre du 13 courant :

MM. LES RÉDACTEURS,

Permettez-moi d'avoir recours à votre estimable journal pour soumettre au public agricole une idée qui m'est venue chemin faisant.

Partout où je porte mes pas dans mon voyage agronomique, je n'entends qu'un cri de detresse : "Pas de foin, pas de foin; comment nourrira-t-on le bétail?"

Le moyen de combler le déficit occasioané par la sécheresse est bien simple, le voici.

Le proverbe dit qu'après la pluie vient le beau temps, et l'on peut dire aussi qu'après le beau temps vient la pluie. J'ai remarqué depuis douze ans que les grandes sècheresses du printemps étaient invariablement suivies de pluies fréquentes et torrentielles au moment des foins, c'est-à-dire à partir du 15 juillet. Eh! bien, du Ier au 10 juillet, que les fermiers sèment sur une dizaine d'arpents, plus s'ils le peuvent, de leur meilleure terre, un mélange de pois, d'avoine et de blé-d'Inde américain dans cette proportion:

Avoine, un ½ minot, Pois, un ½ minot, Blé-d'Inde, ½ minot,

Soit en tout un minot 1 par arpent, et ils récolteront vers le 15 septembre

un fourrage excellent et abondant.

Peut être que ce moyen d'augmenter les fourragas, inspiré par la détresse, deviendra une heureuse habitude, et que plus tard les animaux auront à se féliciter de la sécheresse qui nous afflige aujourd'hui.

Condition essentielle pour réussir ;- Terre riche et bien meuble.

F. M. F. OSSAYE.

PETITE CHRONIQUE.

PLUS DE LAIT AIGRE! Sous ce titre, plusieurs journaux viennois donnent une recette pour rendre au lait et à la crême tournés leur goût naturel. Elle consiste à répandre quelques gouttes de natron (Sesqui-carbonate de soude naturel) dans le lait qui reprend bientôt son aspect primitif. Aucun gourmand, au dire des journaux autrichiens, ne saurait s'imaginer (... buvant ce lait, qu'il s'était caillé.

AGRICOLE PROVINCIAL

DE

SHERBROOKE

Les 17, 18, 19 Septembre 1862.

Dans la préparation de la liste des prix on a mis de côté, autant que possible, les idées purement spéculatives et partout on a fait céder les exigences de l'agriculture de fantaisie aux exigences de la culture rénumérative et essentiellement pratique. Les besoins de la classe qui vit exclusivement de l'exploitation du sol, sans compter sur des revenus étrangers a cette industrie, voilà ce qui a motivé les décisions sur toutes les questions qui se sont effertes. Les prix, repartis en classes, catégories et sections, sont d'abord groupés en trois grandes divisions comprenant lo Les Anmaux; 20 Le Matériel Agricole; 30 Les Produits. Chaque division est partagée en classes, catégories et sections ainsi qu'on peut le voir dans le tableau suivant:—

Les faibles moyens que possède la Chambre d'Agriculture ne lui permettent pas de

multiplier les catégories et de donner par là du brillant à l'exposition, on a taché de viser a cela en mettant le concours dans les conditions propres à la classe des cultivateurs pratiques.

	CLASSES.	catégories.	SECTIONS.
		1	(1. Importés, sans distinction de race, 2. Canadieus, sans distinction de race, (3. Non reproducteurs, sans distinction de race, (1. Importés, sans distinction de race,
1	1 Espece Chevaline.	2. Trait moyen	Importés, sans distinction de race. Canadiens, sans d'stinction de race. Non reproducteurs, sans distinction de race. Importés, sans distinction de race.
DIVISIONS-1. ANIMAUX		,	(1 Importés, sans distinction de race. 2. Canadieus, sans distinction de race. (3. Non reproducteurs, sans distinction de race.)1. Ayrshires importés, nés en Canada.
181	_ 	1. Production du lait	1. Du nam importes, nes en Canada.
8	2. Espece Novine.	2 Production de la viande 3. Production du travail	22. Hereford, importés ou nés en Canada. 3. Animaux engrasseés, nés en Canada. 11. Devon, importés ou nes en Canada.
I		4 Sans antitudes susciales.	2. Boufs de travail, sans distinction de race 3. Races diverses, sans distinction.
	2 Firmene Ovine	1. Laines longues	11. Importés sans distinction de race, 22. Races Canadiennes, sans distinction, 11. Importés, sans distinction de race,
	0. 22p000 012m0	(2. Laines courtes	1. Importés, sans distinction de race.
AU	4. Espece Poreine	2. Petites Ruces	§ 1. Importés, sans distinction de race.
Ņ		1. Gallinaces	2. Poules, sais distinction de race. 2. Dindes, sais distinction de race. 3. Pigeous, sais distinction de race. 1. Oies, sons distinction de race. 2. Canards, sais distinction de race.
	5. Basse Cour	2. Palmipedes	1. Oies, sons distinction de race. 2. Canards, sans distinction de race.
	•	3. Animaux divers	11. Lapins, sans distinction de race. 22. Animaux non classés ci-dessus. (11. Charries A sons sol., replicate, induspation
	1. Proparation du	1 Pulvérisation	1. Charrues à sons sol, multiples, universelles, 2. Her-es sourdes, légères, à billons. 3. Rouleaux unis, dentés. 4. Instrument à main. 4. L'autoriers, extrements serviceures
		2 Nettoyage	1. Cultivateurs, extrpateurs, scarificateurs. 12. Houes à Chevel. 13. A mant Semois à betteraves, carottee. 14. A chevel Semois à toutes graines. 15. Moissonneuses, fauchenses à chevel.
٩٥		8 Semis	12. A cneval. Semons à toutes graines. 11. Mojesonneuses, fauchenses à cheval. 22. Fancuses, rateaux à cheval.
VX			3. Instruments à main. 1. Arracheurs de patates à cheval.
18	2 Récoltes · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	3 Transports	1. Voltures d'été, wayona, tombereaux, 2. Voltures d'hiver, traineaux doubles, simples.
MATERIEL			(3. Voitures à bra-, camions, brouettes, etc. 51. Machines à battic et égrener avec manège.
Ļ	5. Preparation des	2 Alimentation	1. Laveurs, coupe racines à main, à cheval. 2. Hachepaille, concasseurs à main, à cheval.
	4. Transformation	1 §1 Animaux	1. Barrates, ustensils de laiterie, 2. Presses à fromage, ustensils de fromagerie
	ass products	2 Végétaux	2. A cneval. Semons à toutes graines. 1. Moissonneuses, fauchenses à cheval. 2. Fanceuses, rateaux à cheval. 3. Instruments à main. 1. Arracheurs de patates à cheval. 2. Arnacheurs de betteraves à cheval. 1. Voitures d'été, wagons, tombereaux, 2. Voitures d'été, wagons, tombereaux, 3. Voitures à bra- camions, brouettes, etc. 1. Machines à battir et égrener avec manège. 2. Cribies, faiare- tribeurs, vans, 1. Leveurs, coupe racines à main, à cheval. 2. Hachepaille, concasseurs à main, à cheval. 1. Barrates, usenssis de laiterie, 2. Presses à fromage, usenssis de fromagerie 1. Chaudières et bacs à évaporer le suere, 2. Presses à cidre, rapes, etc. 4. Arrache souches, chaudières à potasse. 2. Tobignes à roches, instruments de n'anage.
	Sinstrumentediver	8 (2 Non classés ci-dessus	3. Barriè es ruches pesées, etc.
3. P	1. Plantes Fourra	- (1 Racines et tubercules	. § 1. Betteraves, carettes, navets et patates, 2. Graines de betteraves, carottes, mil et trèfle.
3. PRODU	2. Plantes cercale	a (1 D' utomne	Pèves à cheval, petites tèves, pois, vestrons, etc. Blé, seigle, orge, etc. Blé, seigle, orge, avoine, sarrasin, mais, etc.
מש	3. Industrielles	1 Textiles	. Chanvre et lin en nature avec filasse. . Lin en nature avec graine, etc.
81	4 Divers	. {1 ani-max	Lames, beurre, from we, miel, etc. non classés Tabae, houblor, sucre d'étable, etc, non classés

le DIVISION.—ANIMAUX.

Le problème de l'amélioration de nos races indigènes peut se résoudre par elles-mêmes et par croisements. Par elles-mêmes en choisissant les reproducteurs qui présentent au plus haut degré les qualités recherchées et en les entourant de tous les soins nécessaires à leur maintien. Les produits les plus distingués sont accouplés entr'eux et don-nent à leurs descendants après quelques générations, le développement et la filiation des caractères que l'on désire ; pourvu toutefois que le choix des reproducteurs soit dominé par une alimentation et des soins appropriés. Car une race est un type, modifié par le sol, le régime et les soins, transmettant par la génération, les caractères qui lui sont acquis et qui sont permanents tant que les circonstances qui les ont produits persistent. C'est cette amélioration qu'on a voulu constater et encourager en admettant au concours toutes les races indigènes sans exclusion et en primant dans chacune d'elles, les plus beaux individus, de manière à engager les propriétaires à mieux choisir les reproducteurs, à donner de meilleurs soins à leurs troupeaux, en un mot à améliorer ces races. L'amélioration par croisement peut donner des résultats plus prompts, mais elle est également soumise à l'influence incontrolable du régime. Dombasle a dit : " la race introduite est le patron au moyen duquel on abrège et facilite le travail, mais l'étoffe dans laquelle il faut tailler la race que l'on veut former, c'est le régime." Si donc, nos races indigenes améliorées méritent un encouragement tout spécial, parce quedans nos circonstances de culture et de climat elles donnent toujours les plus grands profits, les races étrangères pures ne méritent pas moins, puisque par une infusion de leur sang, l'éleveur obtient immédiatement une amélioration de son bétail, qu'il n'obtiendrait autrement que par une alimentation et des soins appropriés pendant plusieurs générations. La physiologie a établi par des expériences nombreuses que les conformations inhérentes aux aptitudes spéciales s'excluent réciproquement et que pour déterminer la supériorité relative des races, il faut d'abord arrêter le choix du produit. C'est pour arriver à constater cette supériorité relative qu'on a groupé les races d'après leur aptitude à donner un produit spécial, que ce produit soit du travail, de la viande, du lait ou de la laine.

le Classe-Espèce Chevaline.

L'agriculture, l'industrie et les communications, exigent chez le cheval autant d'aptitudes différentes. L'agriculture veut un cheval de taille moyenne, bien étoffé, sobre,
réunissant la force à la vitesse. L'industrie, pour ses lourdes charrois, exige de la force
seule, sans vitesse, des membres courts et robustes, un corps bien ramassé, une couleur
épaisse et courte, un poitrail large, un ventre volumineux, une croupe large et bien
musclée. Les communications, au contraire, veulent un cheval réunissant l'élégance
dans la taille, une juste proportion dans les parties du corps, a la force, la souplesse du
jarret et la rapidité des allures. Pour rencontrer ces trois débouchés principaux ouverts à la production de notre espèce chevaline on a groupé les races en trois catégories
ayant pour base le poids, et supposant une puissance correspondante de traction, en raison inverse de la vitesse.

1e CATÉGORIE—ANIMAUX MALES ET FEMELLES DE GROS-TRAIT.

1e Section—Animaux milts et femelles de races étrangères, nés à l'étranger, importés en Canada, et appartenant soit à des Canadiens, soit à des étrangers.

Måles de 3 ans et au-dessus,	pesant	Femelles de 3	ans et a	u-dessus,	pesant	
1,300 lbs., et au-dessus	\$40	1,200	• • • •	• • • •	• • • •	\$30
2e Prix	20	2e Prix				10

Le Section—Animaux males et femelles, nés et élevés en Canada, et appartenant à des Canadiens sculement.								
Mâles de 3 à 7 ans, pesant 1.200 \$30 Femelles de 3 à 5 ans, pesant 1,000 \$20 2e Prix 20 2e Prix 10 3e Prix 10 3e Prix 5 Mâles de 7 ans et au-dessus, pesant 1,300 30 Femelles de 5 ans et au-dessus, pesant 1,200 lbs, avec leurs poulains 30 2e Prix 20 2e Prix 20 3c Prix 10 3e Prix 10								
3e Section—Animoux males ou semelles non-reproducteurs, nés et élevés en Canada, et appartenant à des Canadiens sculement.								
Attelages de deux, pesant 1,300 lbs \$14 Chevaux seuls, pesant 1,300 lbs \$ 7 2e Prix 10 2e Prix 5								
2e. CATEGORIE—ANIMAUX MALES ET FEMELLES DE TRAIT-MOYEN. 1e. Section—Animaux males et femeiles de races étrangeres, nés à l'étranger, importés en								
Canada, et appartenant soit à des Canadiens, soit à des étrangers. Mâles de 3 ans et au-dessus, pesant 1,300 lbs. et au-dessous								
2e. Section-Animaux males et femelles, nés et élevés en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.								
Mâles de 3 à 7 ans, pesant 1,200 lbs. et au-dessous								
3e. Section—Animaux máles ou femelles non-reproducteurs, nés et élevés en Canada, et								
appartenant à des Canadiens sculement. Attelages de deux, pesant 1,300 lbs. et au- au-dessous								
3e. CATÉGORIE—ANIMAUX MALES OU FEMELLES DE TRAIT-LÉGER.								
1e. Section—Animaux males ou femelles de races étrangères pures, nés à l'étranger, impur- tés en Canada, et appartenant, soil à des Canadiens, soil à des étrangers.								

2c. Section-Animaux	måles	ct femclles,	nés et	élevés en	Canada,	et	appartenant à des
		Canadie	ns seul	ement.	•		• •

Måles de 3 à 7 ans, pesant 900	lbs. et		Femelles de 3 à 5 ans, pesant 800 lbs.
nu-dessous		\$ 30	et au-dessous \$20
2e Prix		20	2e Prix 10
3e Prix		10	3e Prix 5
Mâles de 7 ans et au-desaus,	pesant		Femelles de 5 ans et au-dessus, pesant
1,000 lbs. et au-dessous	·	30	900 lbs. et au-dessous avec leurs
20 Priv		20	nouline 20
3e Prix		10	2e Prix 20
			2e Prix 20 3e Prix 10

Se. Section—Animaux mâles ou femelles, non-reproducteurs, nés et élevés en Cauada, et appartenant d des Canadiens sculement.

Attelages de deux, pes	ant 1,000	lbs. ct	1	Chevaux seuls,	pesant	1,000 lbs.	et au-	
au-dessous	• • • •		\$14	dessous	••••			\$ 7
2e Prix	• • • •	• • • •	10	2e Prix.	• • • •			5

Deuxième Classe-Espèce Bovine.

Les expériences faites dans le but de déterminer quelles sont les conformations qui ntilisent le mieux un poids donné de fourrages, *1 le convertissant en lait, en viande ou en travail, ne permettent plus de prétendre qu'une race améliorée dans le sens d'une de ces aptitudes, puisse donner indifférement ces trois produits. La vache laitière veut ane poitrine rétrécie, un abdomen volumineux, des muscles émaciés, une encolure longue, des extrémités greles. Le bœuf d'engrais, au contraire, une poitrine large, des extrémités courtes, bien musclées, et une ossature délicate; tandis que le bœuf de travail exige une charpente forte et pas trop de largeur de poitrine, car en écartant les membres antérieurs, elle cause, pendant la marche, un déplacement considérable du centre de gravité, et comme conséquence nécessaire, une lenteur regrettable dans les allures. Il est donc impossible de constater la supériorité relative des races bovines sans les grouper d'abord par catégories, d'après leurs aptitudes spéciales. On a placé en première ligne l'aptitude du lait, parce que dans nos conditions agricoles, la production du lait est la plus importante des trois.

1e. CATÉGORIE—PRODUCTION DU LAIT.

le. Section—Animaux mâles et femelles de race Ayrshire pure, nés à l'étranger, importés en Canada, et appartenant, soit à des Canadiens, soit à des étrangers.

		Femolles de 2 ans et au-dessus.	
		2e Prix	
3e Prix	10	3e Prix	8

2e. Section—Animaux mâles et femclles de race Ayrshire pure, nés et élevés en Canada, et apparlenant à des Canadiens seulement.

Males de 18 mois à 3 ans	\$20	3e P.ix	\$ 5
2e Prix	15	Femelles de 3 à 6 ans	15
3e Prix	10	2e Prix	10
Males de 3 ans et au-dessus	20	3e Prix	5
2e Prix	15	Femelles de 6 ans et au-dessus	15
3e Prix	10	2. Prix	10
Femelles de 18 mois à 3 ans	15	3e Prix	5
2e Prix	10		

3e. Section—Anin	naux måles et	femelles de Race Canadienn	t.
Mâles de 18 mois à 3 ans	\$15	3e Prix	6.4
2e Prix	10	0 11 1 0 1 0	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
0. D .	5	0. 11.	
Mâles de 3 ans et au-dessus			7
20 Dair	!		4
2e Prix			
3e Prix Pemelles de 18 mois à 3 ans	5		7
	10	3e Prix	4
2e Prix	7		
2e. CATÉGORII	E—PRODU	 CTION DE LA VIA	NDE.
le Section—Animaux males et	- femelles de rac	– ce Durham pure, nés à l'étran s Canadiens, soit à des étran	nger, importés en
Mâles de 2 ans et au-dessus.			*
2e Prix	\$30	Femelles de 2 ans et au-de	88us \$24
	6.4	2e Prix	
3e Prix	10	30 Prix	8
	rtenant à des	Canadiens seulement.	rés en Canada,
Males de 18 mois à 3 ans	\$20	3e Prix	\$ 5
2e Prix	15	Femelles de 3 à 6 ans	15
3e Prix	10		10
Mâles de 3 ans et au-dessus	20	3e Prix	5
20 Prix	15	Femelles de 6 ans et au-de	saus 15
3e Prix	10		10
Femelles de 18 mois à 3 ans	15		5
2e Prix	10	1	
3e. Section—Animaux mâles e ou en Canada, Màles de 18 mois à 3 ans	et appartena	rt à des Canadrens seucemen	evēs à l'étranger t
2e Prix			10
Mâles de 3 ans et au-dessus			5
2e Prix		Femelles de 6 ans et au-de	
Femelles de 18 mois à 2 ans	10		5
		• · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
4e. Section—Animaux engrai		femelles sans distinction de 1 adiens seulement.	aces, et apparte-
Animaux de 3 à 4 ans	\$18	I Animaux de 4 ans et au-de	essus \$18
2e Prix	15	2e Prix	15
3e Prix	12	3e Prix	12
4e Prix	9		9
5e Prix	6	£ . 13.1	6
Ge Prix	3		3
	.,,,,		
3e. CATÉGOR	IEPROI	DUCTION DU TRAV	AIL.

le. Section-Animaux mâles et femelles de race Devon pure, nés à l'étranger ou en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.

.... 10

Måles de 2 ans et au-dessus. 2e Prix.....

.... \$20 | Femelles de 2 ans et au-dessus... 10 | 2e Prix.....

Attelages de 10 paires de bœufs appar-

. . . .

2e Prix.....

tenant au même Township.

Se Priz.....

Attelages doubles...

le. Section-Baufs de trarail de 8 ans et au-dessus, sans distinction de races.

20

10

18

.... **\$**30

. . . .

. . . .

2e Prix.....

3e Prix.....

4e Prix.....

5e Prix.....

6e Prix.....

. .. \$15

. . . .

12

9

6

4

4e. CATÉGORIE—F	RACES D SPÉC		PTITUDE				
Animaux mâles et semelles de re	– aces diverses Canadiens		t appartenant à des				
Mâles de 18 mois à 3 ans 2e Prix	\$2420162424242016128424201612	56 Prix 66 Prix Femelles de 3 à 6 ans 26 Prix 38 Prix 56 Prix 66 Prix Femelles de 6 ans et au- 26 Prix 38 Prix 46 Prix 56 Prix	\$ 9 6 18 15 9 6 3 dessus. 18 15 12 9 6 3				
Troisième Classe-Espèce Ovine. De même que le lait l'emporte sur la viande dans l'espèce bovine au point de vue de l'exploitation agricole canadienne, de même dans l'espèce ovine la laine est une considération plus grande pour nous. Dans l'état de notre industrie et de nos besoins, nous n'avons réellement à nous occuper que de la valeur relative des laines longues et des laines courtes; c'est pourquoi il n'a été établi que deux catégories sans distinction de races, parce que le nom de la race n'est rien quand le produit est obtenu.							
1e. CATEGORIE—RACES A LAINE LONGUE. 1e. Section—Animaux mâles et femelles de race Leicester, Cotswold et analogues, nes à l'étranger ou en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.							
		Femelles de 18 mois et a	au-dessus \$15				
2e. Section—Animaux. Mâles de 18 mois et au-dessus. 2e Prix 3e Prix		elles de races Canadienn Femelles de 18 mois et 2e Prix 3e Prix					

2e. CATÉGORIE-RACES A LAINE COURTE.

te. Section—Animaux mâles et femelles de race Southdown et analogues, nés et élevés à l'étranger ou en Canada, et appartenant des Canadiens à seulement.
Mâles de 18 mois et au-dessus. \$15 Femelles de 18 mois et au-dessus. \$15 2e Prix. 2e Prix. 10 2e Prix. 10
2e. Section—Animaux males et femelles de races Canadiennes diverses.
Mâles de 18 mois et au-dessus. \$15 Femelles de 18 mois et au-dessus. \$15 2e Prix 10 2e Prix 10 3e Prix 5 3e Prix 5
Quatrième Classe—Espèce Porcine.

La tendance à faire disparaître les distinctions de râce pour ne s'occuper que des ap- titudes et des résultats, a déjà fait prévaloir les conséquences qui en découlent pour ce qui a trait aux races porcines. Aujourd'hui, en Europe, on s'occupe à peine du nom d'origine des animaux reproducteurs de cette espèce et on ne distingue guêre autre chose que la grande et la petite race : on a adopté ici cette distinction unique.
1e. CATÉGORIE—GRANDES RACES.
le. Animaux mâles et femelles de races pures, nés à l'étranger ou en Canada, et apparte-
nant à des Canadiens seulement.
Mâles de 18 mois et au-dessus \$15 Femelles de 18 mois et au-dessus \$15 2e Prix 10 2e Prix 10
2e. Section-Animaux males et femelles de races Canadiennes direrses.
Mâles de 18 mois et au-dessus \$15 Femelles de 18 mois et au-dessus \$15
2e Prix 10 2e Prix 10 3e Prix 5 3e Prix 5
2e. CATÉGORIE—PETITES RACES.
le. Section—Animaux males et femelles de races pures, nés à l'étranger ou en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.

Mâles de 18 mois et au-dessus. \$15 Femelles de 18 mois et au-dessus. \$15 2e Prix 10 2e Prix 10
-
2e. Sectior-Animaux mâles et femelles de races Canadiennes diverses.
Mâles de 18 mois et au-dessus \$15 Femelles de 18 mois et au-dessus \$15
2e Prix 10 2e Prix 10
3e Prix 5 3e Prix 5
Cinquième Classe—Animaux de Basse-Cour.
1e. CATÉGORIE—(LLINACES.
1e. Section—Lots de 2 Poules et un Coq sans distinction de race.
ler Prix \$ 3 3e Prix \$ 1
2e Prix 2
_

					un Coq sans d				
ler Prix 2e Prix	:	••••	••••	\$ 3	3e Prix		••••	\$ 1	
	3e. i	Section-	-Lots de S	2 Pigeons et	un måle sans	distinction	de race.		
ler Prix 2e Prix	•	••••	••••	\$ 3	3e Prix		••••	8 1	
		2	e CAT	ÉGORIE.	 PALMIPI -	èdes.			
	10.	. Section	-Lots de	e 2 Oies et us	n mále sans d	istinction de	race.		
ler Prix	•	••••		***************************************	3e Prix	••••	••••	\$	l
	2¢	Section-	-Lots dc	2 Cannes et	un måle sans	distinction	de race.		
ler Prix.	••	••••	••••	\$ 3	3e Prix	•	••••	\$	i
3e CAT	É G0	RIE-	ANIMA	AUX DIVI	ers non-	CLASSÉ	s ci-d	ESSUS	•
	le	Section-	-Lois de	2 lapins et s	ın mâle sans (distinction (de race.		
ler Prix. 20 Prix.	••	••••	••••	\$ 3 2	3e Prix	••••	••••	\$	l
		2e S	Section	– Animaux dis	- ers non class	és ci-dessus			
ler Prix. 30 Prix.	••			\$ 3	3e Prix			\$	I
	20	o DIV	18101	`	ERIEL	AGRIC	OLE.		
		10	Class	se—Prép	aration (du Sol.			
1e CAT	É G0	RIE-		RUMENTS	- S DESTII DU SOL.	nés a i	LA PU	LV Ē RI	-
6 1		3 4	a labauur		-Charrues.		·	•	
Charraes 2e	Prix	res at tou	is incomis	4	Charrues à l 2e Pr Charrues to Charrues m	ix	onus.		4
Charrues bours	pour	sols lég	gera à to	ous la-	Charrues to	ourne-oreille sultiples			5 5
26	rnz	<i>i</i>			Coarrues o	ecnaumeus	e s		9
	••		inces a to		Charrues u Charrues a				5
				2e Section	– L—Herses.				
Herses lo	ardes	pour so	la tenaces	s \$ 8	l neux	••••	••••	\$	8
2e	Prix			4		ix	••••	"	4

3e Section-Rouleaux.
Rouleaux dentés \$ 8 2e Prix \$ 3 2e Prix 4 4e. Section—Collection d'instruments à main. 2
2e CATÉGORIE—INSTRUMENTS DESTINÉS AU NETTOYAGE DU SOL.
le Section—Scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs.
Scarificateurs, extirpateurs, ou cultivateurs \$ 4
2e Section-Butteurs et houes à cheval.
Butteurs
3e CATÉGORIE—INSTRUMENTS DESTINÉS AUX SEMIS.
le Section-Semoir à brouette et à main.
Semoirs à betteraves, carottes et na- vets \$ 5 Semoirs à graines fourragères \$ 5
2e Section—Semoirs à cheval.
Semoirs à toutes graines \$ 5 Semoirs à engrais \$ 5
2e Classe—Récoltes et Transports.
le CATÉGORIE—INSTRUMENTS DESTINÉS AU COUPAGE
DES RÉCOLTES.
name.
le Section—Faucheuses, moissonneuses, etc.
Faucheuses \$15 2e Prix \$10 Moissonneuses 15 Collection d'instruments à main 2 Faucheuses-Moissonneuses 20
2e Section-Fennison.
Fancuses à cheval
2e CATÉCORIE—INSTRUMENTS DESTINÉS A L'ARRACHAGE

le Section-Arracheurs de patates. . . . \$10 | 2e Section-Arracheurs de betteraves. \$10

DES RÉCOLTES.

3e CATEGORIE--INSTRUMENTS DESTINÉS AUX TRANSPORTS

3e CATEGORIEII	NSTR	UMENT	S DESTINES	SAUX	TRAN	SPORTS
	1	- - Section-	 Voitures d'été.			
Wagona			Charettes			\$ 4
Wagons Tombereaux	••••	4	- Onurettes	••••		· · · · · ·
	2 e	Section_1	oitures d'hiver.			
Traineaux simples	• • • •	\$ 2	Traîncaux dou! _	bles	••••	\$ 4
	3 e	Section - F	oitures à bras.			
Camions	• • • •	\$ 2	Brouettes	••••	••••	\$ 1
3e Cla	sse]	Prépara	tion des I	Produ	its.	
Ī	le CAT	ÉGORII	E-BATTAG	ES.		
		-				
			s à buttre ou à ég			
Machines à battre à un c Machines à battre à deux Machines à battre le tref	cheval c chevau le	\$10 x 10	Machines à bra Manèges à un Manèges à deu	yer le ch cheval	anvre	\$10 10
Machines à battre à un c Machines à battre à deux Machines à battre le tréf Machines à égréner le bl Machines à brayer le lin	é d'inde	5	Manèges à qua	tre cheva	ux et plu	is 10
2e Secti	on-Ma	chines à ne	lloyer les grains	ou gr ai n	es.	
Cribles, trilleurs		\$ 5	Tarares		••••	\$ 5
2e CATÉGORIE -I	NSTR	UMENT	s destiné	SAI	A PR	ÉPARA-
	TIC	N DES	ALIMENTS.			
	1. 6	en de la Company				
Lavoura			urrages-racines. L'Conne racines			\$ 5
Laveurs Appareils à coction.	••••	5	- Coupe tacines	••••		**** 42 V
			on des grains ou			
Coupes-pailles	• • • •	\$ 5	Concasseurs	••••	••••	\$ 5
4e Class	e—Tr	ansfori	nation des	Prod	uits.	
1e CA	régoi	RIE—PR	ODUITS AN	IMAUN	ζ.	
le S	Section-	 Transform	- ation du lait en	beurre.		
		-	Ustensiles de la		••••	\$ 2
		_	-			
			tion du lait en f			
Chaudières à fromage Presses à fromage	• • • •	\$ 3	Ustensils de fro	magerie	••••	\$ 2

2e CATÉGORIE—PRODUITS VÉGÉTAUX.

le Section-	Instruments en	rployés à la fabrication du	sucre.
Chaudières et bacs à éva	poration\$	3 Ustensils de Sucrerie	\$ 2
2e Section-	-Instruments e	— nployés à la fabrication di	u cidre.
		****	\$ 5
	•		
5e C	lasse—In	struments divers.	•
1e CATÉGORIE—IN	ISTRUMEN	TS DESTINÉS AU	X DÉFRICHE-
		ENTS.	
	•	described.	
Arrache-souches		15 Tobagnes à roches.5 Collection d'instrumen	ts de minage \$ 5
•			
2e CATÉGORIE —	INSTRUMI	ENTS NON CLASSI	es ci-dessus.
		-	
			\$ 2
7,44			
3 e	DIVISIO	N-PRODUITS.	
•		_	
le Classe-	-Plantes a	limentatives du I	Bétail.
1. C. MEC	ONTE DAC		III EC
		UNES ET TUBERCE es et tubercules en nature.	ULLES.
	\$	4 2e Prix	\$ 2
2e Prix		Navets, 2 minots 2 Prix	4
2e Prix		2 Citrouilles, la plus bell	e 4
Carottes, 2 minots	•••	4 2e Prix	2
2e S	ection—Grain	es de plantes fourrayères.	
Graines de betterave, 10 lb	s\$	4 Graines de mil, 2 minot	s \$ 4
2e Prix Graines de carottes, 5 lbs .	•••	2 2e Prix 4 Graines de trèfle ronge	4 minot 4
2e Prix Graines de navets, 28 lbs	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	2 2e Prix 4 Graines de trèfie blanc 2 Prix	2 minot 4
2e Prix	•••	2 2e Prix	2
	-		A DYSTRUTION OF
2e CATEGORIE—	PLANTES	FOURRAGERES FA	irineuses.
Fèves a cheval, 2 minots	\$	4 Pois. 2 minots	\$ 4
2e Prix		2 2e Prix	2
Petites Fèves, 2 minots 2e Prix	•••	2 vestrons, 2 minots .	2

2e Classe-Plantes Céréales.

1e CATÉGORIE—PLANTES	CÉRÉALES D'AUTOMNE.
----------------------	---------------------

	NTES CÉRÉALES D'AUTOMNE.	
Blé, 2 minots Seigle, 2 minots	\$ 4 Orge, 2 minots	2 4 2
2e CATÉGORIE—Ci	ÉRÉALES DE PRINTEMPS.	
Blé. 2 minots 2e Prix Orge, 2 minots 2e Prix Avoine, 2 minots 2e Prix 2e Prix	2 2e Prix	4 2 4 2 4 2
3e Classe—P	lantes Industrielles.	
1e CATÉGORIE-		
2e Prix		
2e CATÉGORIE—P	LANTES OLĒAGINEUSES.	
Lin en nature avec graine, 1 minot.	. \$ 6 2e Prix \$	-1
4e Cl	asse—Divers.	
-		
te CATÉGORIE	-PRODUITS ANIMAUX.	
Laines longues lavées, toute la toison 2e Prix Laines courtes lavées, toute la toison 2e Prix Beurre, 28 lbs—le Prix 2e Prix 3e Prix 4e Prix 5e Prix 6e Prix 7e Prix 9e Prix 9e Prix 9e Prix	. \$ 4 Fromage, 14 lbs	0987654321242

DISPOSITIONS GENERALES. .

Art I. Tous les taureaux devront être munis d'anneaux et de lieus nécessaires pour les attacher solidement ; les verrats seront bouclés.

Sont exclus tous les animaux reproducteurs reconnus par le jury comme ayant un en-

graissement exagéré.

Art. II. Dans le but d'étendre la circulation du journal officiel de la Chambre d'Agriculture, les prix décernés dans chaque classe seront accompagnés d'un abonnement pour l'année 1862-63.

Des mentions honorables pourront être accordés lorsque plusieurs animaux apparteuant au même propriétaire mériteront d'être primés, ou lorsque le jury après avoir épuisé les récompenses prévues par l'arrèté, trouverait utile de signaler des animaux à l'attention des éleveurs.

Art. III. Les animaux primés dans un précédent concours provincial, ne pourront concourir de nouveau que pour des prix d'un degré supérieur à celui qu'ils ont précédenment obtenu. S'ils sont désignés pour un prix d'un degré égal à celui qui leur a été autérieurement décerné, ils n'auront droit qu'au rappel de leur prix. S'ils ne sont désignés que pour un prix inférieur, ils ne doivent pas être mentionnés.

Art. IV. Toute personne qui sera convaincue d'avoir exposé comme lui appartenant, un animal dont elle n'est pas propriétaire, ou qui fera une fausse décharation d'âge ou

de race sera exclue des concours à venir par la Chambre d'Agriculture.

Art. V. Un proptiétaire ne pourra recevoir qu'un seul prix dans chaque sous-section. Mais il est autorisé à présenter autant d'animaux qu'il voudra dans chacune des catégories, et, dans ce cas, des mentions honorables prévues à l'Art. Il pourront lui être attri-

bués par le jury.

Art. VI. Quatre jurys spéciaux : le premier pour l'espèce Chevaline ; le second pour l'espèce Bovine : le troisième pour les espèces Ovine et Porcine, et le quatrième pour les Instruments Aratoires, seront nommés par la Chambre d'Agriculture qui désignera les présidents et vice-présidents. Chaque jury se composera d'agriculteurs étrangers ou Canadiens, et de membres de la Chambre.

Le jury des instruments sera divisé en trois Sections chargées respectivement de l'appréciation : 10. Des instruments de la 1e Classe : 20. Des instruments de la 2e Classe :

30. Des instruments des 3e, 4e et 5e Classes.

Art. VII. Les prix seront accordés sur la proposition des sections, par le jary auquel elles appartiennent. Le jugement sera prononcé à la majorité des voix. En cas de par-

tage la voix du président sera prépondérante.

Art. VIII. La police du concours appartiendra exclusivement au Président de la Chambre d'Agriculture. Des chefs adjoints, choisis parmi les membres de la Chambre, seront placés sous sa direction et attachés à l'Exposition pour recevoir, chasser, parveller les animaux et les instruments, assister les jurys dans leurs travaux, veiller, ca un mot, à la bonne et prompte exécution des opérations. Des agents seront placés sous leurs ordres. Aucune personne ne pourra être admise dans l'enceinte du concours pendant les opérations du jury.

Art. IX. Il sera pourvu par l'administration au placement des animarx, des machines, appareils et instruments agricoles, elle se chargera également de la nourriture et des

frais de garde de tous les animaux, mais ne sera pas responsable des accidents.

Art. X. Les frais de conduite et de transport seront supportés par les exposants, d'a-

près le tarif des compagnies de chemin de fer et de bateaux à vapeur.

Art. XI. Pour être admis à concourir, on doit adresser au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, ou aux Secrétaires de toutes les Sociétés d'Agriculture de comté, avant le ter Septembre, une déclaration écrite conformément au moccle A annexé au présent arrêté, accompagné d'Un Dollar comme Souscription.

Art. XII. Au reçu de cette déclaration, il sera envoyé à l'exposant des billets sur parchemin, qui devront être solidement fixés sur chaque animal ou instrument, avant qu'ilsne soient présentés à la grille de l'Exposition, ainsi que des cartes d'admission, pour les animaux régulièrement inscrits, qui seront remises aux gardiens de la grille, par la personne conduisant les animaux ou les instruments à l'Exposition.

Art. XIII. Les exposants qui renonceraient à envoyer leurs animaux sont instamment priés d'adresser à la Chambre d'Agriculture leur désistement avant le 1er Septembre. Les noms de ceux qui ne se conformeraient pas à cette prescription seront exclus des concours à Pavenir.

Art. XIX. Les différentes opérations du concours sont réglées ainsi qu'il suit :

Les mercredi, jeudi et vendredi, exposition publique de 9 heures à 5 heures aux conditions suivantes :

> Mercredi, après-midi, prix d'entrée 50 cents. Jeudi et vendredi

Art. XIV. Les prix seront payés aux exposants récompensés le dernier jour du concours au bureau du secrétaire, à moins, toutefois, que les déclarations et renseignements fournis n'aient pas paru suffisants; auquel cas, l'ajournement sera prononcé par le jury jusqu'à la production des piéces ou explications plus complètes.

Art. XV. Les propriétaires des animaux exposés devront les retirer après 4 heures le vendredi; et les instruments devront être enlevés avant midi le jour suivant. Les exposants surveilleront leurs animaux et leurs instruments à partir de vendredi à 4 heures.

Art. XVI. Toute contravention relative aux dispositions du présent arrêté sera jugée par la Chambre.

CONCOURS AGRICOLE PROVINCIAL.

			me propose d'exposer au CONCOU. s divisions, classes, catégories et sections s
Classe.	Catégorie.	Section.	Description de l'Animal ou de l'Instrument.
	-		Martin C.
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	•	· -	
: · · !	Accesses to the case of		
	~	· · ·	PRICE CONTROL OF THE PRICE CON
	OLE PR	Classe. Catégorie.	OLE PROVINCIAL dans le

Pour les animaux, la déclaration doit contenir le nom de l'éleveur ou du vendeur, et la date de l'achat. Les purs sangs ou croisés purs sangs devront avoir une généalogie établissant leur pureté ou celle de leurs ascendants.

Pour les instruments la déclaration indiquera la désignation, l'usage et le prix de vente ou de fabrication courante. Si l'exposant a importé, inventé, ou perfectionné, ou enfin s'il a exécuté sur des données antérieurement connues, l'instrument exposé.

Pour les produits, la production par arpent, la nature du sol, etc., en un mot la déclaration devra contenir tous les renseignements susceptibles d'entrer dans le catalogue générale de tous les animaux, instruments et produits exposés, qui sera publié sur le terrain du concours en même temps que la liste des prix accordés.

Cette déclaration devra être parvenue à la Chambre d'Agriculture le 1er Septembre.

Dans le cas où les exposants ne pourraient accompagner leurs instruments au concours, ils devront les adresser en temps utile et france, au Secrétaire du concours.

Les déclarations imprimées et les Listes des Prix proposés seront distribués par les Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté ainsi que par le Secrétaire de la Chambre d'Agriculture à Montréal.

FT l'Épreuve du

LES couvertures en bardeau et en tôle couvertes de cette peinture durent le double de la peinture ordinaire, sont à l'épreuve du feu et coûtent moitié moins.

A vendre en GROS et en DETAIL, à la Pharmacie du Dr. PICAULT, rue Notre Dame, Nos. 42, 44 et 46.

Montréal, 15 oct-m.

HUILE

A 3s 6d le GALLON

LE débit continuel sur les Marchés d'Huiles Inférieures ayant incité la Compagnie de l'Huile Kerosene à vendre une

au même Prix que les Huiles ordinaires, le Soussigné a le plaisir d'annoncer à ses Pra-tiques et aux Consommateurs en général jusqu'à Avis ultérieur, que la meilleure

sera détaillée à 70 cts. le Gallon, pour Argent comptant, à

L'ANCIEN DEPOT DE LAMPES,

161, Rue St. Paul, coin de la Rue St. Jean-Baptiste.

> L'ANCIEN DEPOT

161, Rue St. Paul.

Ayant été augmenté d'un Nouveau Fonds! acheté des manufactureurs pour argent comptant, à des

Prix Réduits.

avantages avec ses amis anciens et nouveaux, en échange d'ARGENT COMPTANT.

Un seul instant suffira pour prouver aux tout ordre dans le plus court délai. Visiteurs les avantages qui leur sont offerts.

W. R. HIBBARD.

Oct. 1861.

Elére gradué de l'Université Laval de Québec,

RUE St. LAMBERT.

EN HAUT DE LA RUE ST. LAURENT.

MONTREAL.

Consultation à toute heure : gratuite pour les pauvres.

Janvier 1862.

125. Rue St. Paul.

MONTREAL.

Ferblantier. Plombeur et Poseur d'Appareils à Gas

Fabricant de Fournaises à air chaud sur le Propriétaire est heureux de partager ses des plans qui offrent la meilleure ventilation. Il tient constamment en mains tous les articles de sa ligne et est prêt à exécrier

Il entreprend les Jouvertures de bâtisses soi.

W. R. HIBBARD, en tole ou en ser galvanisé.

3-12. Nov. 1861.



GRAINES! GRAINES!

R. J. DEVINS

DROGUISTE.

A Coté du Palais de Justice

Maison ci-devant occupée par

SAVAGE &

Reçu directement de FRANCE et d'ANGLETERRE, un assortiment général de

GRAINES

Champs, de Fleurs et de Jardins.

Aussi,—En vente, toutes sortes de Graines de TREFLE et de MIL. Aussi,—2,000 lbs. de Graine d'Onion Rouge de Premier Choix.

Tous ordres venant des Sociétés d'Agriculture recevront notre plus stricte attention et seront exécutés à TRES-BAS PRIX.

SEEDS! SEEDS! SEEDS! [GRAINES! GRAINES!!

John George Waite,

181, High Holborn,

LONDON, (England)

Has the largest Stock of VEGETABLE, Fleurs qui soit au monde, et il peut les four-AGRICULTURAL and FLOWER SEEDS in nir aux Marchands à des conditions plus the World, and can supply Dealers on better avantagenses que toute autre Maison en terms than any other Wholesale House as he Gros; car il a pris des arrangements des makes most extensive arrangement with none plus étendus avec les éleveurs les plus expébut experienced Growers to produce his sup-rimentés pour récolter des Graines qui proply of Seeds which are raised and grown from viennent des plus helles plantes choisies par Stocks selected under his own Personal Su-lui-même, et comme ces Graines sont net-perintendence, and as they are cleaned and toyées et triées dans ses vastes Magasing à picked in his own extensive Warehouses by l'aide de plusieurs centaines d'hommes et de an auxiliary strength of several hundred femmes qu'il garde à cet effet, il est en me-Men and Women kept for that purpose, he is sure de garantir avec une parfaite confiance cuabled to recommend with the greatest contoutes les espèces de graines qu'il offre en fidence any description of Seed offered by him vente. Aussi invite-t-il tous les Marchands for Sale—and he therefore invites Seed Deal-de Graines à s'adresser à lui pour se procuers to apply for his Catalogue.

ces in ENGLAND.

JOHN GEORGE WAITE

181, HIGH HOLBORN,

LONDON, (England)

Offre en vente le plus vaste assortiment de Graines de Végétaux, des Champs et de s to apply for his Catalogue.

TERMS CASH or satisfactory reference on Catalogue.

EMPTERMS CASH or satisfactory reference on the companion of the companion of